



## Conseil d'école du 23 mars 2016

Rappel de l'ordre du jour par le Directeur

Choix des secrétaires de séance : Mesdames TULMETS Emilie et GIRARDON Charlotte

Etaient présents ce jour : Mme LASEMILLANTE Priscilla, attachée de coopération pour le français représentant Mr ROUSSE Jean-Philippe, Attaché de coopération et d'action culturelle, Mme RONNE Véronique, Proviseur du Lycée Français International Marguerite Duras, Mme PONCY Cam, Directrice Administrative et Financière, Mr BERTRAND-BOURLAUD Stéphane, Directeur de l'école primaire, Président du Conseil d'école ;

MS : Mme NGUYEN Véronique, GS : Mrs NGUYEN François et MARY Yannick, CP : Mrs TOCQUEVILLE Laurent et BIRROCHON Philippe, CE1 : Mme ORSSAUD Fanny, Mrs FLECKINGER Pierre et GUGENBERGER Jean-Luc, CE2 : Mmes BREUZIN Sandra, GERMAIN Isabelle et LETHIEN Patricia, CM1 : Mmes JOUANOLOU Fabienne et GIRARDON Charlotte, CM2 : Mr DUREY Romain, les enseignants ;

Mesdames BALLU Dorothee, BONNEVILLE Sophie, BUI ép. NGUYEN Thi Ngoc Be, GRATIOT Florence, LACLADERE Marie-Bénédicte, MARANGE Marie, MORTIMER-SCHUTTS Ulrika et TULMETS Emilie, Monsieur CABANAT Alain et CHATELIN Xavier, représentants élus des parents d'élèves (Liste UPMD)

Etaient absents excusés ce jour : Mme MANI Sophie, Mme DEGAS Marion et Monsieur YEU Mathias

En préambule, Madame le Proviseur souhaite prendre la parole pour informer les membres du Conseil d'école des directives de l'AEFE reçues lors du dernier séminaire des chefs d'établissement et directeurs à Bangkok. Il s'avère que nos effectifs apparaissent loin du taux recommandé de 28 élèves en moyenne par classe et qui pourrait justifier l'urgence d'une extension de notre établissement. La Direction va donc prendre en compte cette remarque lors de l'étude des demandes d'inscription et la préparation de la rentrée prochaine.

Ensuite, Monsieur le Directeur annonce la nomination officielle de son successeur, Monsieur Sébastien Autin, actuellement en poste à Téhéran (Iran) et qui prendra ses fonctions au Lycée français international M. Duras de HCMV le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

### 1. Bilans intermédiaires des projets pédagogiques :

#### a. Aides pédagogiques complémentaires (APC)

Ces aides sont prévues dans les programmes officiels de l'Education Nationale et entrent dans les obligations de service des enseignants du Primaire. Elles sont mises en place pour lever certains freins à la réussite des élèves : difficultés d'écoute, de concentration, timidité à lire un texte à haute voix, difficultés dans certains apprentissages qui nécessitent un « coup de pouce », etc...

Nombre de séances d'APC organisées durant les deux premiers trimestres :

- En cycle 2 : Ont déjà eu lieu deux séries de huit séances regroupant respectivement 39 et 30 élèves. Elles ont été encadrées par 7 enseignants de cycle 2, ce qui a permis d'avoir des groupes inférieurs à 6 élèves.
- En cycle 3 : Ont déjà eu lieu deux séries de huit séances regroupant respectivement 51 et 59 élèves. Elles ont été encadrées par 9 enseignants de cycle 3, ce qui a permis d'avoir des groupes inférieurs à 7 élèves.

#### b. Aides aux leçons (nouveau dispositif)

Mis en place depuis le 22 février 2016, ce nouveau dispositif d'aide est organisé chaque après-midi de la semaine en essayant d'accueillir un même élève deux ou trois fois. L'aide s'adresse aux enfants dont les parents ne peuvent pas leur apporter un soutien dans la révision des leçons à la maison pour

diverses raisons (non francophones qui sont dans l'impossibilité de financer un répétiteur, ou le parent francophone est trop souvent absent pour un suivi régulier).

Cette aide n'est pas un temps de remédiation ou d'APC et n'est pas prioritaire sur les temps d'APC ou d'activités périscolaires, car sa fréquence quotidienne doit permettre à l'élève d'y assister « au moins » deux fois par semaine. Comme l'APC, elle est contractualisée afin de responsabiliser les parents.

Pour information, un enseignant assure l'encadrement de cette aide aux leçons durant 1h30, divisées en deux périodes inégales pour mieux répondre aux besoins et aux rythmes de travail des différentes classes d'âge concernées (ex. : 30/35 min pour les CP/CE1 et 55/60 min pour les CE2, CM1 et CM2). Ce dispositif accueille en moyenne 18 élèves par jour sur l'école et environ 50 enfants en bénéficient.

**c. Ambassadeurs en herbe (finale zone à Ventiane, Laos, les 24 et 25 mars)**

Deux de nos élèves de CM2, Joseph Giordano (intervenant primaire) et Victoria DO (médiatrice anglais), tous les deux élèves de CM2B, participeront avec trois autres élèves du Secondaire à la finale régionale à Ventiane.

*Résultats de la finale régionale : deux élèves du LFI M. Duras sont qualifiés pour la finale à l'UNESCO à Paris : Joseph Giordano (CM2) et Adrien Prieur (6<sup>ème</sup>)*

**d. La course aux nombres (finale établissement ayant eu lieu le 15 mars)**

La Course aux nombres est un concours de calcul mental ouvert aux établissements volontaires du réseau AEFÉ de la zone Asie Pacifique. Il propose aux élèves de résoudre 30 problèmes courts en 7 minutes. Cela concerne toutes les classes, du CM2 jusqu'à la 2<sup>de</sup>. M. Hulot, professeur de Mathématiques au Secondaire, organise le concours dans l'établissement.

Les épreuves sont organisées "en interne" jusqu'à la désignation de cinq finalistes par niveau de classe. La finale a ensuite lieu à une date commune à tous les établissements.

*Les résultats de la zone viennent d'être transmis et nous avons, parmi nos élèves, deux champions médaillés d'or : Joseph Giordano en CM2 et Huynh Quynh en classe de 3<sup>ème</sup> (3<sup>ème</sup> titre d'affiliée pour cette élève). Par ailleurs, sur les six niveaux de classe concernés, nous avons des médaillés sur cinq niveaux.*

Comme l'an dernier, tous ces élèves se verront remettre un trophée lors de la cérémonie des prix de la kermesse.

**e. Ma Calcullette, c'est ma Tête (Cycles 2 & 3)**

Ce concours existant pour la quatrième année consécutive permet de motiver les élèves au travail de calcul mental. Toutes les classes de l'élémentaire des CP aux CM1 y ont participé. Les phases éliminatoires ont déjà eu lieu. Pour les classes de cycle 3, la finale se déroulera le jeudi 28 avril au Lycée.

**f. Comédie musicale**

Comédie musicale le vendredi 20 mai au lycée à 19h et le vendredi 03 juin dans le D1 (salle de concert Le Cargo) : 88 élèves dont 33 du Primaire participent à ce spectacle sous la houlette de Mme Chaudemanche.

## **2. Enseignement des Langues :**

**a. Améliorations apportées dans le parcours Anglais Plus**

Après le dernier Conseil d'école, les préoccupations des parents ont été portées à l'attention des enseignantes d'anglais qui ont alors discuté des enjeux et des prochaines étapes possibles.

Depuis lors, les éléments suivants ont été modifiés pour les groupes d'Anglais Plus.

- I. Une meilleure communication avec les parents en mettant à profit les agendas des élèves plus fréquemment (devoirs, communication avec les parents, etc.)
- II. Les agendas sont retournés plus fréquemment à la maison et les élèves sont autorisés à emporter les supports de cours à domicile à tout moment
- III. Une note imprimée est collée dans l'agenda avec tous les détails de la future évaluation (date de test, contenu)
- IV. Une quantité acceptable de travail à la maison est donnée au minimum une fois par semaine aux élèves et ils doivent obligatoirement les noter.

Remarque : Les enseignantes apprécieraient que les parents leur fassent part de leurs commentaires depuis les améliorations mises en place.

### **b. Bilan des inscriptions aux certifications Cambridge en anglais**

Les certifications Cambridge attestent d'un niveau de compétences culturelles et linguistiques et permettent de justifier du réel niveau en anglais de nos élèves, qui est souvent bien supérieur au niveau exigé par l'Éducation Nationale pour la même classe d'âge. Elles sont importantes en cas de poursuite d'études en France, comme à l'étranger.

Cette année, ont passé :

- le Movers, niveau A1 (obligatoire, mais pas suffisant, pour intégrer le parcours Anglais Plus en CM1) : 31 élèves (pour 9 l'an dernier) 29 de CE2 et 2 de CM2
- le Flyers, niveau A2 (obligatoire, mais pas suffisant, pour intégrer le parcours Anglais Plus en CM2) : 20 élèves (pour 11 l'an dernier), 2 de CE2, 17 de CM1 et 1 CM2,
- le KET, niveau A2-B1 (obligatoire, mais pas suffisant, pour intégrer la Section Internationale Britannique en sixième) : 13 élèves (pour 37 l'an dernier), tous en CM2. Cette diminution du nombre de candidats au KET s'explique par le fait que de nombreux élèves actuellement au CM1 faisaient partie de ceux qui l'ont obtenu l'an dernier.

### **c. Précisions quant aux critères utilisés par le Conseil des Maîtres ou la Commission Langues, pour décider d'accepter un enfant dans un parcours linguistique au Primaire, mais également en Section internationale britannique en Sixième**

- Le profil de l'élève : l'élève doit être capable d'assumer une importante charge de travail supplémentaire ; une autonomie s'impose donc,
- Le niveau scolaire général : l'élève doit avoir une bonne maîtrise du français et un niveau scolaire solide et satisfaisant dans l'ensemble des matières,
- Le niveau d'anglais : l'élève doit avoir un niveau d'anglais, justifié par l'obtention de la certification Cambridge correspondant au parcours souhaité.

## **3. Nouveaux programmes des Cycles 2, 3 et 4 à la rentrée scolaire 2016 :**

### **a. Les principaux changements**

#### Du temps pour progresser dans une perspective de moins redoubler

C'est l'une des conséquences de l'abandon du principe « un programme, une année, une discipline », au profit d'une logique dite « curriculaire » fixant des objectifs à atteindre sur trois ans plutôt qu'un niveau à obtenir en une année. D'où l'appellation retenue de « programmes de cycle », l'un pour les classes de CP-CE1-CE2 (cycle des apprentissages fondamentaux), l'autre pour les CM1-CM2-6ème (cycle de consolidation, à cheval sur l'élémentaire et le collège), un dernier couvrant les classes de 5ème, 4ème et 3ème (cycle des approfondissements).

L'objectif est d'atteindre les exigences à la fin du cycle et pas nécessairement à la fin de l'année, dans une perspective de forte diminution des redoublements et de meilleure prise en charge du rythme de chacun. Un autre objectif est de faire travailler ensemble les équipes du primaire et du secondaire.

#### Plus de progressivité dans les apprentissages

De nombreux reproches étaient souvent formulés à l'encontre d'apprentissages accusés d'être présentés trop tôt ou trop tard. Le CSP (Conseil Supérieur des Programmes) a remis à plat nombre de ces points, en décalant par exemple l'enseignement de la division du CE2 au CM1. Autre critique régulièrement avancée: les enseignants pointaient du doigt les répétitions et les chevauchements, qui provoquaient des ruptures de continuité et des oublis dans les programmes précédents. Les nouveaux programmes ont donc été lissés. Ainsi, en grammaire par exemple, exit les notions étudiées en CM2 qui étaient réétudiées en cinquième, comme c'était le cas pour les pronoms relatifs et les propositions relatives : désormais, les élèves ne travailleront que sur quelques pronoms relatifs en cycle 3, et l'ensemble des pronoms relatifs et l'étude des propositions relatives seront abordés au cycle 4. « En somme, on a réduit le nombre de compétences exigibles, mais on a consolidé ces compétences », résume le CSP.

#### L'accent mis sur le lire-écrire-compter

Priorité est donnée à la maîtrise du langage. Pour cela, les enseignants devront mettre l'accent sur l'écrit, la lecture, la compréhension orale, mais aussi sur le calcul mental, considéré comme un « langage mathématique ». Ainsi, le CSP insiste sur les différents moyens de mettre en place de telles pratiques : cela ne passe pas nécessairement par de longs travaux rébarbatifs, mais « cela peut aussi se faire très simplement, via une consigne d'arts plastiques qui serait dictée plutôt que copiée. L'idée est qu'il vaut mieux s'exercer trois fois quinze minutes par jour qu'une fois 45 minutes », explique Michel Lussault.

Pour cela, aux dix heures hebdomadaires de français s'ajouteront dix heures supplémentaires pour développer l'oral, l'écrit et la lecture dans les autres matières.

#### **b. Le nouveau livret scolaire unique**

Désormais, les élèves n'auront qu'un seul document.

À la fin de chaque trimestre, un bulletin détaillera :

- au recto, le niveau des élèves par matière,
- au verso, les appréciations générales et les projets menés

Ce modèle national est construit sur un format identique du CP à la 3e

À la fin de chaque cycle (CE2, 6e, 3e), une fiche dressant un bilan global sur les 8 champs d'apprentissage du socle (langue française à l'oral et à l'écrit ; langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; représentations du monde et activité humaine ; langues étrangères et régionales ; systèmes naturels et systèmes techniques ; formation de la personne et du citoyen ; langages des arts et du corps ; méthodes et outils pour apprendre) grâce à un indicateur simple : maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne.

À la fin de la scolarité obligatoire, les parents disposeront d'un dossier unique d'une trentaine de bulletins.

Les parents qui souhaiteraient plus d'informations sur ces nouveaux programmes peuvent se rendre sur le site Internet Eduscol.

Mme Ronne précise qu'une réunion d'information, à destination des parents d'élèves de CM2, concernant la réforme du collège, aura lieu d'ici la fin d'année.

### **4. Questions diverses des parents d'élèves**

#### **Questions relatives à la communication enseignant/parents :**

**Q1** - Serait-il possible pour les enseignants de donner une évaluation ou leurs remarques sur le comportement des élèves chaque semaine? En effet, signer les cahiers d'évaluation et cahier du jour chaque semaine permet de savoir où l'enfant se situe dans ses acquisitions. Pour le reste les parents ne savent pas si un enfant fait des progrès dans son comportement d'élève. Des parents ont été surpris de lire dans le bulletin trimestriel les problèmes d'attitude de leurs enfants en classe. Si l'attitude est suffisamment problématique pour justifier que cela soit écrit dans un document qui suit l'enfant au cours de sa scolarité, on est en droit d'attendre que les parents soient alertés avant, directement par l'enseignant.

*Réponse du Directeur : L'organisation pédagogique de la classe est de la seule responsabilité de l'enseignant. S'il estime qu'une information vers les parents doit être faite, il le fait. Exemple : les contrats individuels d'objectifs qui évaluent chaque jour sur plusieurs semaines 2 ou 3 compétences transversales, signés chaque semaine par le directeur et les parents.*

*En revanche, le Directeur convient qu'un enseignant ne peut faire un commentaire en fin de trimestre sur le comportement d'un élève ou son investissement au travail sans en avoir informé les parents au préalable par écrit, voire lors d'une rencontre.*

**Q2** - Des enseignants ont créé un blog de classe, très apprécié par les parents. Dans l'éventualité où des parents d'une classe sans blog se sentiraient motivés pour en créer un, est-ce possible ?

*Réponse du Directeur : La création d'un blog est toujours laissée à l'initiative des enseignants, même si des formations internes ont eu lieu pour les y préparer.*

*Quant à la possibilité pour des parents de créer un blog dans lequel chaque famille consulterait le travail à faire, pourquoi pas ? Attention cependant à veiller à la teneur des textes ou commentaires publiés qui peuvent engager la responsabilité de leurs auteurs.*

*Commentaire de Mme le Proviseur : Attention, il est constaté au secondaire que certains élèves se dispensent de recopier le travail à faire à la maison sous prétexte qu'il se trouvera sur Pronote. Cette facilité a donc tendance à déresponsabiliser certains enfants ; or, l'enseignant peut en fin de journée ne pas avoir systématiquement le temps d'actualiser le blog.*

#### **Questions relatives à la vie scolaire :**

**Q3** - L'utilisation des eaux usées pour arroser les pelouses. Ce point était censé avoir été réglé il semble. Pourtant les odeurs immondes sont encore là, pourquoi ?

*Réponse de Mme Poncy : Madame Poncy confirme que nous utilisons un système de récupération de certaines eaux usées, ainsi que des eaux pluviales en saison des pluies, pour arroser les nombreuses surfaces enherbées de l'établissement. En revanche, il a été demandé à l'entreprise de jardinage de n'arroser que très tôt le matin avant l'arrivée des élèves et en fin d'après-midi après 16h. Ces consignes seront rappelées.*

**Q3 bis** – Pouvez-vous préciser les conditions d'accès à la garderie ?

*L'inscription s'adresse à des enfants inscrits à l'école primaire et est conditionnée aux critères suivants :*

- 1 - Les deux parents ont une activité professionnelle.*
- 2 - Un frère ou une sœur termine son cours, ou une activité périscolaire, à 16h le même jour.*
- 3 - Le nombre de présences en garderie d'un enfant ne peut excéder 3 après-midis par semaine.*
- 4 - Pour l'utilisation du service de transport scolaire, les parents doivent se rapprocher du prestataire pour obtenir son accord pour un retour à 16h.*

*Si la demande d'inscription réunit tous ces critères, celle-ci est validée par l'administration. Le montant semestriel est fixé à 50 € pour un jour de présence par semaine, 100 € pour deux jours et 150 € pour trois jours.*

**Q3 ter** – Des activités périscolaires pourraient-elles être proposées pour les maternelles ?

*Des activités sont proposées à partir de la GS. Pour les PS et MS, nous nous refusons de prolonger la journée d'école d'enfants qui ont besoin de temps calme en dehors d'un collectif.*

### **Questions relatives à l'enseignement du vietnamien :**

**Q4** -Aux dires des élèves il y a des problèmes d'indiscipline en cours de vietnamien. Quels sont vos retours ? Comment gérez-vous cette situation ? Quelle est la formation des enseignants de vietnamien ?

*Les enseignantes de vietnamien sont des professeuses, toutes formées à l'Université pédagogique de HCMV durant quatre années. Ensuite, elles apprennent à travailler dans le système français et construisent ensemble leurs outils : progressions, supports de cours et évaluations, soumis à l'expertise de notre coordonnateur Langues, M. Duvocelle.*

*Parallèlement, M. Duvocelle et moi-même effectuons des visites de classe pour les conseiller sur leurs pratiques.*

**Q5** – Comme l'année dernière, un planning de retour des supports de cours a-t-il été fixé pour le vietnamien ?

*Les cours de vietnamien ont lieu chaque semaine durant une petite heure. Il a donc été décidé, comme l'an dernier, un retour toutes les trois semaines et un calendrier commun pour les évaluations et la communication des tableaux de réussite.*

### **Questions relatives à la piscine :**

**Q6** – Pouvez-vous nous tenir informés des évolutions du dossier « protection solaire » de la piscine ?

*Réponse de Madame le Proviseur : De nombreux rebondissements sont venus contrarier l'avancée de ce dossier. Passée la difficulté à prendre contact avec la société qui est intervenue à l' AIS, celle-ci nous a communiqué un devis de 50.000 euros qui ne prenait en charge que la fourniture du matériel nécessaire, le lycée devant se charger de la partie structure, celle qui a toujours posé soucis compte tenu de la nature du sous-sol autour du bassin. En conséquence, nous nous sommes tournés vers l'architecte ayant suivi la conception et la réalisation du Lycée qui est prêt à nous aider à trouver l'entreprise capable de réaliser les travaux. Avant cela, il est nécessaire de présenter à Véritas, bureau de certification, un projet technique fiable pour approbation avant travaux, puis après travaux.*

**Q7** - Est-il possible de tourner entre parents pour accompagner les séances de natation, pour que ce ne soit pas toujours les mêmes ? Pourrions-nous étudier la mise en place d'un planning ?

*Cela se pratique déjà sur plusieurs classes où les parents coordonnent entre eux les dates de leurs interventions, tout en tenant informé l'enseignant de la classe. Cela nécessite évidemment que plusieurs parents se portent volontaires sur une même classe.*

**Q8** - En ce qui concerne le coût des transports pour accompagner à la piscine, le bus est mis à notre disposition gratuitement mais cette solution n'est pas adaptée aux besoins des parents (elle implique de rester la journée à l'école, un peu lourd pour 50 minutes de piscine). Une aide au financement des trajets en taxi peut-elle être proposée par l'école ? Ou alors la mise à disposition d'une voiture ?

*Réponse de Madame le Proviseur : La solution de la gratuité du transport scolaire est la seule formule possible.*

### **Questions relatives aux tests d'anglais :**

**Q9** – Y a-t-il une préparation aux tests d'anglais en classe ?

*Seuls, les élèves bénéficiant de plus d'heures d'anglais (parcours Anglais Plus) préparent ces tests. D'une part, parce que les certifications sont les plus difficiles, d'autre part, car cela n'enlève pas d'heures d'enseignement d'anglais Langue Vivante. Avec deux cours par semaine, les enseignantes d'Anglais Renforcé ne peuvent consacrer du temps à autre chose que le programme de l'année.*

*En revanche, il peut être envisagé éventuellement, l'an prochain, l'organisation de séances de préparation aux certifications en dehors des cours, certains après-midis courant janvier ou février.*

**Q10** - Des parents s'interrogent sur l'orientation des élèves vers tel ou tel test. Dans le même groupe de niveau de langue, en CM2, des enfants passent le Ket et d'autres le Movers (sur conseil de l'enseignant via la direction du primaire pour le Movers). Les parents font confiance. Cependant le test va être utilisé comme critère pour accéder ou non à la filière internationale. Des parents se demandent donc si on ne les a pas insuffisamment informés dans le but d'avoir moins de candidats pour cette filière. Que pouvez-vous nous répondre ?

*Les professeurs d'anglais sont les mieux qualifiés pour évaluer le niveau de maîtrise de leurs élèves et pour les conseiller quant à la certification qui leur correspond le mieux. Nous souhaitons garantir la réussite aux tests afin que cette passation ne soit pas mal vécue par l'enfant.*

*Toutefois, nous donnons la liberté à toutes les familles de choisir un niveau de test plus élevé.*

**Q11** - Les enseignants de langues pourraient-ils être présents aux Conseils d'Ecole ? Ou bien peut-on créer un Conseil des Langues, pour discuter des difficultés spécifiques liées à l'enseignement des langues sans « polluer » les autres sujets à chaque Conseil ?

*Les enseignants de langue n'assistent pas au Conseil d'école car la composition de ce dernier est réglementée.*

*J'ai la liberté d'inviter une personne si sa présence me paraît utile. Mais, en préparation de chaque Conseil, je préfère consulter les personnes concernées par les questions des parents et je me fais leur porte-parole.*

*A noter tout de même que cette année, pour la première fois, les enseignants d'anglais et de vietnamien se sont présentés aux réunions de rentrée courant septembre.*

*Pour parler des questions liées à l'enseignement des langues, il est proposé qu'une réunion soit organisée, en amont ou en aval de chaque Conseil d'école, entre deux ou trois représentants des parents d'élèves du Conseil d'école, les coordonnatrices de l'enseignement de l'anglais et du vietnamien et le directeur*

La séance est levée à 16h15

Les secrétaires de séance :

Mmes Emilie TULMETS et Charlotte GIRARDON

Le Directeur de l'école primaire :

Stéphane BERTRAND-BOURLAUD